

BUDGET COMMUNAL 2020

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1 ■ Introduction

Le projet de budget 2020 se solde par un boni à l'exercice propre de 303.516,59 €.

Au niveau des dépenses ordinaires, on relève :

- une majoration des dépenses de personnel en lien, entre autres, avec les engagements prévus dans le PST ;
- une diminution des frais de fonctionnement afin de se rapprocher, progressivement, d'un budget vérité. Par ailleurs, des enveloppes complémentaires sont prévues pour le financement de mesures du volet interne du PST, pour le recensement du petit patrimoine populaire et pour le lancement de la démarche « Walhain, commune amie des aînés ».
- une diminution des charges de la dette intégrant, notamment, la fin de certains emprunts ;
- une augmentation des dépenses de transfert, notamment, au niveau de la dotation au CPAS, à la zone de Secours et à la zone de Police.

Au niveau des recettes ordinaires, le projet de budget intègre une nouvelle diminution du taux d'additionnel au précompte immobilier. Il faut également relever une diminution des recettes attendues au niveau des additionnels à l'IPP qui serait consécutive à une accélération des enrôlements en 2019.

A l'extraordinaire, les investissements prévus s'élèvent à 4.947.612,24 €. Les principaux projets concernent la valorisation du Vieux Château, le nouvel hangar communal, le PIC 2019-2021, les travaux à la Grange des Six Heures ainsi que les études concernant la rénovation/agrandissement du hall sportif, la rénovation du Fenil, la transformation de l'ancien bâtiment de l'école de Nil et la rénovation de la maison communale.

Enfin, au niveau des fonds de réserves, en tenant compte de l'ensemble des mouvements proposés dans le cadre de ce projet de budget 2020, les moyens mis en réserve sont estimés, fin 2020, à 1.507.576,29 €.



2. Budget ordinaire 2020

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un solde positif de 303.516,59 € et le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.221.406,95 €. Le boni cumulé avant prélèvements s'élève donc à 1.524.923,54 €.

Recettes ordinaires exercice propre	8.828.681,33 €
Dépenses ordinaires exercice propre	8.525.164,74 €
BONI exercice propre	303.516,59 €
Recettes globalisées ordinaires	10.050.088,28 €
Dépenses globalisées ordinaires	8.525.164,74 €
Boni avant prélèvements	1.524.923,54 €
Prélèvements	303.516,59 €
BONI général	1.221.406,95 €

L'unique opération reprise au niveau des exercices antérieurs concerne l'intégration de l'estimation du résultat de l'exercice 2019 suite à la modification budgétaire n°2. Le montant retenu intègre les réestimations, transmises après la modification, des recettes des centimes additionnels au précompte immobilier (-49.598,28 €) et à l'impôt des personnes physiques (+290.152,67 €).

Les prélèvements intègrent plusieurs mouvements :

- une affectation du boni à l'exercice propre (303.516,59 €) au fonds de réserve ordinaire ;
- un prélèvement de 630.000 € sur le fonds de réserve ordinaire afin d'opérer un transfert vers le service extraordinaire. Ce prélèvement est destiné au financement de différents projets inscrits au projet de budget extraordinaire.

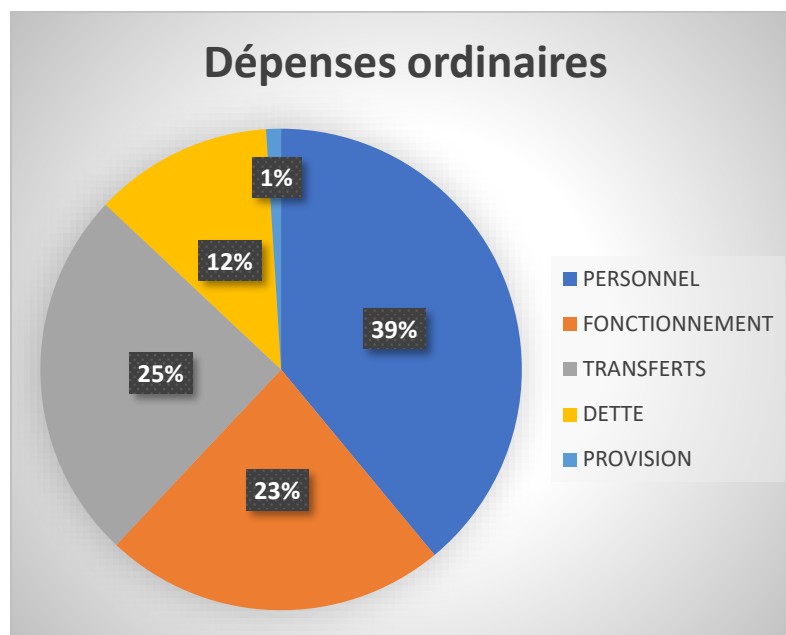
a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux ;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 8.525.164,74 €.**





Variation des dépenses ordinaires :

	MB2/2019	2020	Variation %
Personnel	2.903.990,24	3.314.066,26	14,12
Fonctionnement	2.144.022,10	1.944.605,92	-9,30
Transfert	2.157.392,68	2.164.621,47	0,34
Dette	1.256.587,17	1.042.107,93	-17,07

La majoration des dépenses de personnel de 410.076,02 € (+14,12 %) par rapport à la 2^{ème} modification du budget 2019 s'explique essentiellement par :

- l'intégration, en année pleine, des engagements (responsable du service RH, responsable du service état-civil/population) et des augmentations de temps de travail (juriste et attachée de direction) décidés en 2019 ;
- l'intégration des crédits nécessaires aux engagements suivants : directeur financier, conseiller énergie et agent constateur ;
- la reprise, à charge complète de la commune, de l'agent logement.

Il faut néanmoins relativiser le résultat de la comparaison entre les crédits 2020 et ceux de la MB2/2019. En effet, les crédits de la MB2/2019 intègrent l'ensemble des diminutions de crédits liées à des absences de longue durée, des maladies ou des entrées retardées. A titre d'illustration, comparé aux crédits dédiés au personnel dans le cadre du budget initial 2019, la majoration observée est réduite à 203.478,52 €.

En matière de dépenses de fonctionnement, une diminution de 199.416,18 € est observée. Celle-ci est le fruit de la poursuite de l'analyse détaillée des différents postes des dépenses de fonctionnement afin de se rapprocher, progressivement, d'un budget vérité. Les efforts en la matière seront poursuivis. Le projet de budget intègre également :

- une enveloppe de 20.000 € en vue d'assurer le financement de mesures du volet interne du PST ;
- des moyens à hauteur de 15.000 € pour la mise en œuvre du budget participatif ;



- des crédits de 10.000 € destinés au recensement du petit patrimoine populaire, démarche subsidiée par l'AWAP ;
- des moyens à hauteur de 3.000 € pour l'entretien des chapelles et potales ;
- un budget de 2.000 € en lien avec la démarche « Walhain, commune amie des aînés ».

Les dépenses de transfert augmentent de 7.228,79 € intégrant les principales variations suivantes :

- augmentation de la dotation à la zone de Secours : +17.419,94 €
- majoration de la dotation à la zone de police : +17.142,09 €
- augmentation de l'enveloppe destinée aux subsides aux associations : +5.000 €
- diminution des interventions en faveur des fabriques d'églises : -15.180,17 €
- majoration de la dotation en faveur du CPAS afin de prendre en charge une partie de son déficit : +57.275 €
- inscription d'une enveloppe visant le soutien de projets locaux de coopération internationale : +2.500 € ;
- suppression de la non-valeur visant à annuler la non-perception de la recette sur les carrières (-70.000 €).

En-dehors de cette dernière variation (taxe sur les carrières), les dépenses de transfert augmentent de 77.228,79 €. Au sein des dépenses de transfert, sont également prévus les budgets destinés à l'octroi des primes visant à favoriser l'accès au logement des jeunes (12.000 €) et la création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance (2.500 €).

Les dépenses de la dette se réduisent de 214.479,24 €. Cette diminution provient de la réestimation des charges par la banque qui intègre la prise en compte de la fin de certains emprunts dont, notamment, celui relatif aux travaux d'aménagement et d'extension de l'école de Walhain, mais également le résultat d'une nouvelle opération de gestion active de la dette (-10.145,56 €).

Enfin, une provision de 59.760,16 € est constituée. Ce montant correspondant à la prévision de recette de la partie variable de la taxe déchets. Cette provision est constituée en raison du caractère variable de cette recette ainsi que du fait que son enrôlement sera opéré en 2021.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 8.828.681,33 €.**



L'évolution des principales recettes de la commune est la suivante :

	MB2/2019	2020	Variation %
Additionnels IPP	3.811.373,88	3.507.647,40	-7,97
Additionnels PRI	1.983.871,03	1.910.408,37	-3,70
Fonds des communes	1.094.032,09	1.129.179,04	3,21

D'après les informations transmises par le SPF Finances, la diminution importante observée au niveau des additionnels à l'IPP est due à une accélération des enrôlements opérée en 2019 qui, pour l'exercice 2019, se traduit par une prévision de recette majorée de 289.969,81 €. Cette variation démontre une nouvelle fois la difficulté liée à l'imprévisibilité de l'évolution de cette recette.

Au niveau du précompte immobilier, la variation intègre une nouvelle diminution du taux d'additionnel qui passe de 2400 à 2300.

3 ■ Budget extraordinaire 2020

Le service extraordinaire se clôture par un résultat **à l'équilibre**, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

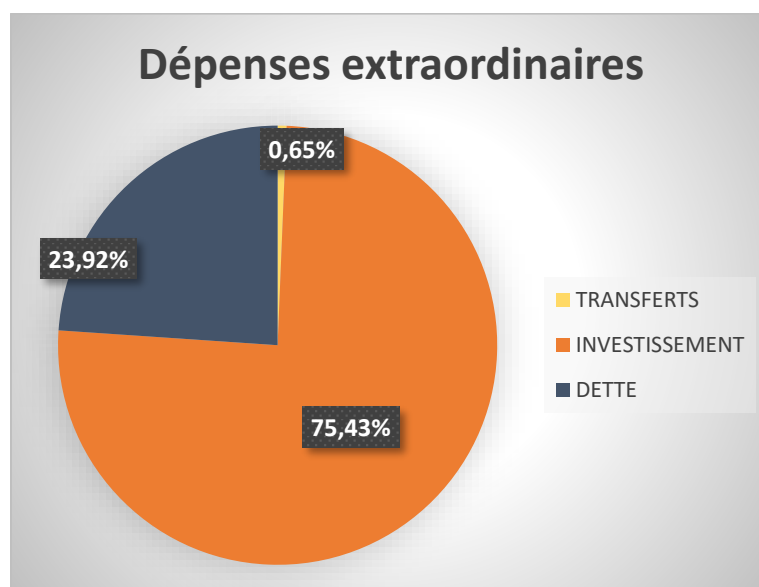
Recettes extraordinaires exercice propre	3.889.134,50 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	6.495.403,82 €
Exercice propre (<u>avant</u> prélèvements)	-2.606.269,32 €
Prélèvements	2.606.269,32 €
Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)	0,00 €
Recettes globalisées extraordinaires	7.016.403,82 €
Dépenses globalisées extraordinaires	7.016.403,82 €
BONI général	0 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).





Parmi les dépenses prévues au budget extraordinaire, on retrouve un montant de 1.547.791,58 € prévu pour le remboursement de l'emprunt contracté pour le financement du projet du Bia Bouquet. Ce remboursement sera financé par les recettes générées par les logements déjà vendus et par les ventes à venir.

En-dehors de cette dépense exceptionnelle, les projets suivants sont repris au budget extraordinaire de l'exercice 2020 :

Projets	Montant
Valorisation Vieux Château	1.250.000,00 €
Travaux projet nouvel hangar	750.000,00 €
Plan d'Investissement Communal - PIC 2019-2021	650.000,00 €
Travaux Grange des Six heures	550.716,13 €
Honoraires projet rénovation/agrandissement Hall sportif	300.000,00 €
Réfection voiries diverses 2020/bail entretien	150.000,00 €
Dalles de béton 2020	150.000,00 €
Trottoirs/mobilité/sécurité (y compris jardinières)	100.000,00 €
Aménagement sas d'entrée maison communale	95.000,00 €
Honoraires projet nouvel hangar	75.000,00 €
Végétalisation des cimetières communaux	75.000,00 €
Honoraires Rénovation du Fenil	62.725,65 €
Honoraires aménagement ancien bâtiment école C.F. à Nil	60.000,00 €
Sécurisation passages piétons	56.000,00 €
Remplacement éclairage Phase I/2020	55.000,00 €
Entretien des hydrants	50.000,00 €
Honoraires Rénovation maison communale	50.000,00 €
Acquisition radar répressif	45.000,00 €
Equipement hangar communal (matériel divers)	40.000,00 €
Aménagement de la Place St Vincent	40.000,00 €
Sécurisation des accès aux bâtiment scolaires (cylindres)	40.000,00 €
Verdissement de la flotte de véhicules	35.000,00 €
Equipement mobilier bibliothèque La Forge	30.000,00 €

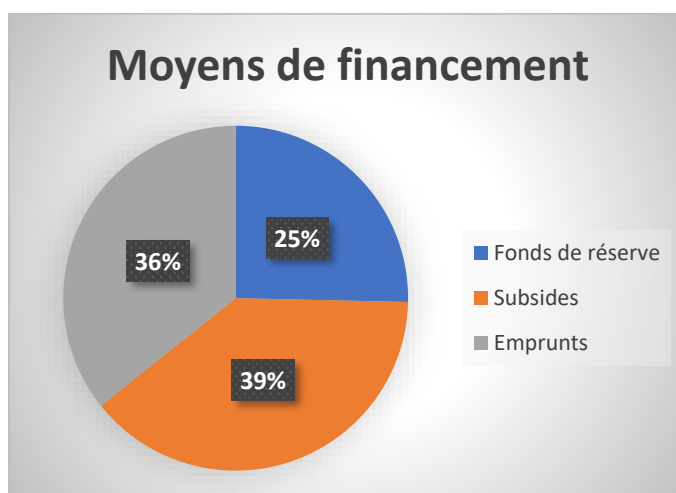


Subside F.E. Sts Vincent & Martin	28.500,00 €
Accessibilité PMR aux services publics (Jadinon)	22.000,00 €
Honoraires parking de Perbais	20.000,00 €
Honoraires parking covoiturage	20.000,00 €
Acquisition matériel désherbage alternatif aux pesticides	20.000,00 €
Equipement mobilier salle La Forge	20.000,00 €
Acquisition de mobilier écoles	15.000,00 €
Entretien ouvrage d'art communal (cours d'eau)	15.000,00 €
Préau - Ecole de Perbais	15.000,00 €
Local scouts TSL	15.000,00 €
Subside F.E. Sts Joseph & Martin	13.577,36 €
Travaux Club house Tennis Club	10.000,00 €
Sonorisation & écran - Salle du Conseil Communal	8.000,00 €
Acquisition de matériel informatique/logiciels	6.000,00 €
Acquisition de mobilier bureau	4.000,00 €
INBW - libération particip. égouttage prioritaire Trichon Abbessse PT2010-2012	2.103,52 €
INBW - libération participations égout prioritaire Grand Rue	2.054,91 €
INBW - libération particip. égouttage rue de la Sucrierie	1.934,67 €
Total	4.947.612,24 €

b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.



Les investissements inscrits au budget 2019 (hors remboursement de l'emprunt Bia Bouquet) seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 1.254.477,74 € (25%)
- Emprunts : 1.767.380,66 € (36%)



- Subsidés : 1.925.753,84 € (39%)

Pour rappel, au niveau du financement par l'emprunt, plusieurs évolutions ont été définies pour cette nouvelle mandature en ce qui concerne la balise d'emprunt :

- la balise est dorénavant évaluée sur la durée de la mandature, celle-ci est donc, de ce fait, rendue pluriannuelle ;
- le montant de la balise est revu à la hausse pour toutes les communes (de 180€ à 200 €/habitant/an pour les communes qui ne sont pas sous plan de gestion, soit 1.200€/habitant/an sur l'ensemble de la mandature).

Par ailleurs, les emprunts contractés dans le cadre du financement du PIC peuvent désormais être considérés hors balise. En date du 10/04/2019, la Ministre des Pouvoirs locaux de l'époque a marqué son accord sur la mise hors balise de l'emprunt prévu pour le financement du PIC pour un montant de 748.571,34 €.

Tenant compte des emprunts des entités consolidées (CPAS en l'occurrence), le calcul du montant d'emprunt/habitant/an repris dans la balise s'établit à 205,32 € en 2020. Sur l'ensemble de la mandature, le montant total autorisé, est actuellement de 8.760.800 €. Tenant compte du reliquat antérieur, ce montant s'élève à 12.841.890,66 €. A ce stade, en prenant en compte les emprunts prévus aux budgets 2019 et 2020, le taux d'utilisation de la balise pluriannuelle est de 16%.

4 ■ Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de budget 2020 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2018	Disponible présumé fin 2019	Dotation prévue au budget 2020		Utilisation prévue au budget 2020	Solde présumé fin 2020
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	1.263.879,05	1.445.831,35	303.516,59	0,00	630.000,00	1.119.347,94
Fonds de réserve extraordinaire	995.771,63	2.364.497,67	630.000,00	521.000,00	3.127.269,32	388.228,35
TOTAL	2.259.650,68	3.810.329,02	933.516,59	521.000,00	3.757.269,32	1.507.576,29

En intégrant l'alimentation prévue au projet de budget 2020 du fonds de réserve ordinaire de 303.516,59 €, le transfert de 630.000,00 € de l'ordinaire vers l'extraordinaire et l'alimentation et l'utilisation prévues, à ce stade, du fonds de réserve extraordinaire en 2020, **les moyens mis en réserve sont estimés, fin 2020, à 1.507.576,29 €.**

